



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2019

Le 4 juin 2019, le conseil municipal, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à 18h30 en séance publique à la mairie sous la présidence de Maryse DI BERNARDO, maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 9
Pouvoirs : 3

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie, DA COSTA Alberto, DÉCALOGNE Charles, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, GOULAY Joël et MENDES Frédérique formant la majorité des membres.

Etaient absents :

Mesdames LESOURD Monique (excusée – pouvoir à COUTREAU Jean-Marie), DHOOGHE Véronique, SONGEUR Sylvie (excusée – pouvoir à ANDRÉ François-Xavier), Messieurs PHELIPPOT Samuel (excusé – pouvoir à DI BERNARDO Maryse), MAUDUIT Lilian et RIAUX Xavier.

Monsieur Charles DÉCALOGNE a été élu secrétaire de séance.

Communication préalable

Madame le maire indique que :

- l'opération de nettoyage des chemins ruraux organisée le samedi 25 mai 2019 s'est parfaitement déroulée, les volontaires, bien que peu nombreux, étaient très motivés. Cette opération est à renouveler.
- une réunion d'information est prévue fin juin à Nézel concernant le déploiement de la fibre optique et les possibilités d'abonnement auprès des fournisseurs qui se seront déclarés.

1. Compte rendu de la séance du 2 avril 2019

Madame le Maire en donne lecture et le soumet au vote de l'assemblée : il est adopté à l'unanimité.

2. Révision des tarifs des services périscolaires – Année 2019/2020

Il est proposé de maintenir ou de réviser les tarifs de cantine et garderie pour l'année scolaire 2019/2020.

Arrivée de Monsieur DA COSTA.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide d'appliquer le taux INSEE d'augmentation sur 1 an des prix à la consommation, soit + 1,1 % (mars 2019).

	Tarifs 2017/2018 SODEXO : 2,437 €	Tarifs 2018/2019 SODEXO : 2,491 €		Tarifs 2019/2020 Propositions du Bureau	
Cantine	3,85 €	3,90 €	<i>Propositions : Maintien OU Taux INSEE d'augmentation sur 1 an des prix à la consommation : + 1,1 % (mars 2019)</i>	3,9429	→ 3,95 €
Garderie - matin seul (7h30-8h25)	1,75 €	1,77 €		1,78947	→ 1,79 €
Garderie - soir seul (16h30-19h00)	2,70 €	2,74 €		2,77014	→ 2,77 €
Garderie - matin & soir	3,70 €	3,75 €		3,79125	→ 3,79 €

Tout retard de la personne chargée de « reprendre » un enfant après les garderies du soir se traduira par une participation financière supplémentaire forfaitaire de 5,50 € par foyer.

Délibération n° MD 790/2019 adoptée à l'unanimité

3. Service de portage de repas – Tarif 2019/2020

Par délibération du 5 décembre 2017, le conseil avait mis en place le service de portage de repas dans le cadre du marché de restauration collective du SIRÉ avec SODEXO, pour les :

- Personnes âgées de + 60 ans et/ou bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou de la Prestation Compensatrice du Handicap (PCH) en incapacité temporaire.
- Personnes isolées en sortie d'hospitalisation et dans l'impossibilité de préparer le repas pour une durée maximale de 3 mois.

Pour toutes les personnes ne répondant pas à ces critères, leur qualité de bénéficiaire du service de portage de repas à domicile sera étudiée au cas par cas.

Faisant suite à la question de Monsieur DA COSTA, il est précisé que les déjeuners livrés chaque matin par un agent du SIRÉ sont composés d'une entrée, d'un plat, d'une portion de fromage, d'un dessert et d'une demi-baguette. Les repas sont également possibles les week-ends et jours fériés, il sont alors livrés avec le repas du dernier jour ouvré précédent, avec une durée de péremption adaptée.

Il est proposé de maintenir à 4 € le tarif du repas pour l'année scolaire 2019/2020.

Délibération n° MD 791/2019 adoptée à l'unanimité.

4. Indemnité de conseil au comptable – Année 2019

Par courriel du 5 avril 2019, Monsieur SCHAEFFER, trésorier de Mantes-la-Jolie, nous a adressé une demande d'indemnité de Conseil du Comptable compte tenu de son départ au 31 mars 2019, s'élevant à 91,01 € brut (84,93 € net). Il convient de fixer le taux d'attribution pour cette demande.

Considérant que la commune n'a pas sollicité d'aide qui aurait été apportée en dehors de ses obligations professionnelles et sur son temps personnel, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer à Monsieur SCHAEFFER, trésorier de Mantes-la-Jolie du 1^{er} janvier au 31 mars 2019, d'Indemnité de Conseil,

Délibération n° MD 792/2019 adoptée à l'unanimité.

5. Décision modificative n° 1 – Budget primitif 2019

Une décision modificative est nécessaire pour les raisons suivantes :

- 1) Les services de la Trésorerie de Mantes-la-Jolie nous ont signalé qu'en section d'investissement, le budget primitif 2019 prévoit 20 996,07 € à l'article 020 « dépense imprévues » alors que le montant maximal devrait être de 18 831,53 €. En effet, le montant des crédits inscrits au titre des dépenses imprévues de l'exercice ne doit pas dépasser 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section, les restes à réaliser N-1 ne devant pas être pris en compte.
- 2) Il convient d'intégrer les frais de publication du marché pour la révision du POS en PLU (536,03 €) aux dépenses concernant cette opération.

Il est proposé de régulariser comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 020 Art. 020 – Dépenses imprévues	- 3 000 €		
Chapitre 21 Art. 2135 – Installations générales	+ 3 000 €		
Chapitre 041 Art. 202 – Frais doc. d'urbanisme	+ 536,03 €	Chapitre 041 Art. 2033 – Frais d'insertion	- 536,03 €

Délibération n° MD 793/2019 adoptée à l'unanimité.

FXA
CO
FM
HJZ
CB

6. Convention de remboursement des frais de secrétariat avec le SMAMA

Il est proposé de renouveler la convention de remboursement de frais de secrétariat par le SMAMA à la Mairie de La Falaise (500 €/an) pour l'année 2019, la dissolution de ce syndicat étant prévue au 31 décembre 2019.

Délibération n° MD 794/2019 adoptée à l'unanimité.

7. Travaux de sécurisation – Rue du Bec de Géline

Bien que la compétence soit de GPS&O et que le conseil n'a donc pas à délibérer, Madame le maire souhaite requérir l'avis des conseillers sur l'aménagement provisoirement mis en place rue du Bec de Géline, consistant à réduire la vitesse de circulation des véhicules et à réaménager des trottoirs.

En effet, suite aux diverses informations faites par flashs municipaux, il y a eu des retours positifs mais aussi quelques avis défavorables. La gendarmerie a émis un avis favorable, considérant que la vitesse est limitée à 30 km/h.

Monsieur DÉCALOGNE demande si le trottoir créé par le rétrécissement de voie prévu sera sécurisé pour les piétons et si la voie de circulation restante permettra tout de même aux engins agricoles de passer. Madame le maire répond que des barrières seront posées pour sécuriser les piétons et que GPS&O veillera au bon dimensionnement de la largeur de la voie de circulation.

Il est rapporté qu'une voiture stationne régulièrement devant la chicane du 10 rue du Bec de Géline alors que ce n'est pas une place de stationnement autorisée, gênant la visibilité.

Après échange, le conseil émet un avis favorable au projet établi par GPS&O.

Monsieur DA COSTA demande si les camions sont autorisés à circuler sur les ponts. Madame le maire répond que ce n'est pas le cas. Suite à divers incidents occasionnant parfois des dégradations sur une habitation rue des Ecoles du fait que les camions, une fois engagés, ne peuvent plus manœuvrer, une signalisation adaptée a été demandée à GPS&O sur la RD 191, ce qui nécessite l'autorisation du Département des Yvelines.

Questions diverses :

Participation à la cérémonie de « Ravivage de la flamme » à l'Arc de Triomphe :

La date retenue est finalement le mardi 18 juin 2019. Un courriel sera adressé à tous les conseillers municipaux pour qu'ils puissent s'inscrire, les places étant limitées. Le départ en car étant prévu pour 16h30 devant l'école, rendez-vous est donné aux participants à 16h15 sur place, une distribution de goûters étant prévue pour les enfants.

Outre les élus qui se sont inscrits, les élèves de CM1 et de CM2, les institutrices de primaire et quelques parents d'élèves participent à cette sortie.

Proposition de stages « Atelier du Code »

Madame le maire présente le projet d'organisation de 2 stages « L'ATELIER DU CODE - Apprendre à coder, créer et innover en s'amusant » en partenariat avec I2FORM (startup spécialisée dans l'ingénierie éducative basée à Épône) durant les vacances d'été pour les falaisiens de 6 à 15 ans à la salle « La Grange » :

- ▶ Stage n° 1 : du 22 au 26 juillet 2019
- ▶ Stage n° 2 : du 26 au 30 août 2019
- ▶ 100 € pour les 5 jours
- ▶ Restauration organisée et prise en charge par la commune

Monsieur DÉCALOGNE précise qu'il connaît cette startup qui est déjà intervenue dans des établissements scolaires et qu'il en a un bon retour.

Cette 1^{ère} organisation pourrait préfigurer un partenariat plus pérenne pour les petites vacances scolaires, permettant à la commune de proposer une offre d'accueil extra-scolaire.

FxA
CD
M
133
CB

Affaissement de trottoir au 28 rue du Bec de Géline

Monsieur DÉCALOGNE signale que suite à la réfection des trottoirs en béton lavé, il s'est produit un affaissement sur le bateau du 18 rue du Bec de Géline et demande si GPS&O peut intervenir. La demande sera transmise.

Entretien des trottoirs

Monsieur DA COSTA fait part de son constat quant à la dégradation de la propreté du village : trottoirs sales, mauvaises herbes envahissantes... notamment la parking à la jonction de la rue du Bec de Géline et de la rue de l'Elizée sur lequel des ronces riveraines avancent.

Ce constat est réel et partagé par tous les conseillers.

Madame le maire explique que l'entretien des trottoirs revient à chaque riverain et que les 2 adjoints techniques communaux ne peuvent assurer cette tâche à leur place d'autant plus qu'il est interdit dorénavant d'utiliser des désherbants chimiques. Un rappel sera fait dans un prochain flash.

Vitesse excessive rue de la Source/hameau de Tanqueue

Madame MENDES demande s'il est possible d'aménager un ralentisseur au niveau du n° 7 hameau de Tanqueue. Madame le maire répond qu'un projet d'enfouissement de réseaux est prévu rue de la Source à l'horizon 2021 et que cette demande sera étudiée par GPS&O.

Elle signale cependant que ce genre d'aménagement occasionne du bruit et qu'il faut donc en avoir conscience avant de le solliciter afin de ne pas demander son retrait par la suite, comme cela est déjà arrivé par le passé.

Eclairage public chemin des Nézy

Madame MENDES relaie également la demande d'un point lumineux devant le n° 9 : le demande sera transmise à GPS&O.

Sécurisation des abords de l'école « les 3 Tilleuls »

Les nouveaux panneaux installés devant et aux abords de l'école sont appréciés de tous, les enfants aiment particulièrement la règle-totem sur le parvis.

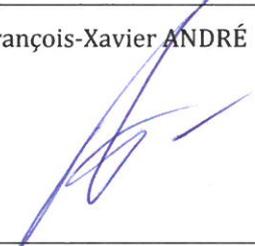
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,

Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,

Charles DÉCALOGNE

François-Xavier ANDRÉ


Corinne BLONDEAU


Jean-Marie COUTREAU

Alberto DA COSTA

Patricia DUCLOS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Duclos', with a long horizontal flourish extending to the left.

Joël GOULAY

Frédérique MENDES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédérique', with a large, circular flourish above the name.